

**Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil**

**ayant pour objet le classement comme monument national de l'immeuble sis 26, rue Nicolas Welter, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 423/1531 et 422/0, appartenant au Domaine de l'État**

---

**Avis du Conseil d'État**

(17 juillet 2020)

Par dépêche du 30 juin 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 15 janvier 2020 de la Commission des sites et monuments nationaux, une lettre du Ministre des Finances du 6 mars 2020, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Mersch du 8 avril 2020, une description des parcelles, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

**Examen des articles**

Articles 1<sup>er</sup> à 3

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

Observation générale

Il est indiqué d'écrire « Commune » avec une lettre initiale majuscule.

Préambule

Au quatrième visa, il convient d'écrire :

« Vu l'avis du Ministre des Finances du 6 mars 2020 ; ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 17 juillet 2020.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu